

Consultation publique de l'AICA sur l'élaboration de mesures de liquidité : Phase 2

L'ICA a fait part de ses commentaires à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) au sujet d'une consultation sur l'élaboration de mesures de liquidité (phase2) au moyen d'un outil en ligne. Il a fourni ses réponses à la phase 1 plus tôt cette année. L'ICA a répondu à certaines questions qui sont présentées ci-dessous.

Q1 Êtes-vous d'accord avec l'objectif général de l'AICA et l'utilisation qu'elle envisage concernant les mesures de liquidité? Dans la négative, veuillez en expliquer la raison.

De façon générale, l'élaboration d'une mesure de liquidité macroéconomique relevant de plusieurs administrations semblerait souhaitable et utile pour donner un aperçu des risques de liquidité d'un point de vue international. Toutefois, une mesure de liquidité doit être utilisée par les surveillants qui suivent les activités des sociétés d'assurances et qui sont responsables de la gouvernance du risque de liquidité. La mesure de liquidité décrite dans le présent rapport comporte certains défauts majeurs qui l'empêchent d'être utilisée par les autorités de contrôle.

Voici une liste des principaux enjeux que nous avons cernés :

- Le rapport propose que la mesure repose sur un groupe à l'échelle de l'entreprise. Les grands groupes d'assurance exercent habituellement leurs activités dans de nombreuses régions, disposent de divers types de produits d'assurance et de politiques de placement au sein des administrations et entre les administrations, et exercent leurs activités à l'échelle internationale en fonction de leurs propres plans d'affaires stratégiques. Compte tenu de cette diversité, il serait difficile d'utiliser une seule mesure de liquidité dans le but d'obtenir de bons résultats pour donner une vue macroéconomique de la liquidité internationale et comparer des groupes de sociétés.
- Le rapport suppose la fongibilité totale des fonds des actifs au sein d'un groupe. Cependant, l'histoire a prouvé que si une crise de liquidité touche un groupe d'assurance, les administrations procèdent rapidement à l'isolement des fonds des filiales locales pour protéger les souscripteurs et les créanciers locaux. Par exemple, quand AIG Canada a éprouvé des difficultés lors de la crise financière de 2008, les autorités de contrôle locales ont protégé les filiales de leur territoire contre le problème de la société mère. En situation de crise, les fonds deviennent très rapidement non fongibles.
- La mesure de liquidité proposée ne fait pas de distinction entre les crises de liquidité systémiques et les crises de liquidité idiosyncrasiques. Les antécédents d'insolvabilité des sociétés d'assurances ont démontré que les cas d'insolvabilité réels sont rarement imputables à des causes systémiques générales; elles sont habituellement attribuables à des problèmes idiosyncrasiques au sein des sociétés d'assurances. Comme l'indique le rapport, les passifs d'assurance ne sont pas d'aussi court terme que les dépôts bancaires et, par conséquent, les crises idiosyncrasiques au sein des sociétés d'assurances sont moins sensibles au facteur temps, ce qui permet différentes options d'emprunt de capitaux, différentes possibilités de vente d'actifs, des options de réassurance, etc., comparativement aux crises systémiques. Pour être le plus utile aux surveillants, les deux types doivent être examinés de façon séparée.

Q2 Souhaitez-vous proposer une mesure de liquidité supplémentaire, en plus des trois mesures mentionnées dans cette section? Dans l'affirmative, veuillez décrire une mesure proposée.

Les mesures existantes qui suivent portent déjà sur les risques futurs des sociétés, y compris la liquidité :

- Dispositif ORSA : Cette méthodologie tient compte du point de vue de la direction de l'entreprise sur les enjeux et la stratégie. Cela devrait inclure le risque de liquidité s'il est important.
- Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) : Il s'agit d'une évaluation périodique des opérations financières d'une administration. Cela comprend les projections des services financiers du secteur des assurances fondées sur un ensemble cohérent d'hypothèses exigées par le FMI.
- À l'échelle individuelle, les sociétés ont des fonctions de gestion du risque d'entreprise (GRE) et de gestion des risques, y compris des projections de la situation financière future.

L'ajout d'une mesure par l'AICA pourrait ne pas améliorer sensiblement l'évaluation du risque de liquidité tout en faisant en sorte que d'autres travaux d'analyse permettent non seulement de produire la nouvelle mesure, mais aussi de rapprocher les différentes études.

Q4 Est-il nécessaire d'élaborer des mesures de liquidité supplémentaires uniquement pour des comptes distincts en vertu de l'AE et de l'APS? Dans la négative, donnez des suggestions sur la façon dont l'AICA devrait surveiller la liquidité liée à des comptes distincts (produits en unités de compte) en vertu de l'AE et de l'APS?

Nous convenons qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer des mesures de liquidité distinctes pour des comptes distincts.

Q5 Préférez-vous recueillir des données et calculer des mesures de liquidité à l'aide de l'approche des blocs de liquidités fongibles plutôt que de l'approche organisationnelle actuelle en vertu de l'AE et de l'APS? Dans l'affirmative, veuillez fournir des idées sur les approches à adopter pour le regroupement des résultats à l'échelle du groupe.

Comme il a été mentionné précédemment, lors d'une crise, les fonds ne peuvent être présumés fongibles entre filiales ou administrations. Une solution de rechange possible consiste à vérifier le risque de liquidité de la principale société de portefeuille d'assurance et à ne pas supposer que les fonds des filiales sont fongibles jusqu'à la société mère.

Q6 L'approche organisationnelle actuelle entraîne-t-elle d'importantes lacunes dans le suivi des liquidités? Dans l'affirmative, décrivez ces lacunes et limites.

Reportez-vous à notre réponse à la Q1 pour une discussion des lacunes dans l'approche organisationnelle actuelle.

Q7 Êtes-vous d'accord avec la proposition qui consiste à inclure les instruments de fonds propres dans les calculs des mesures prises en vertu de l'AE et de l'APS décrites dans cette section? Dans la négative, veuillez fournir une justification et d'autres suggestions.

L'inclusion du capital dépend de la possibilité d'emprunt de nouveaux capitaux en cas de crise de liquidité. Si le besoin de liquidités survient à la suite d'un scénario systémique du marché de l'assurance en cas de

baisse de la valeur des actifs liquides, d'importants rachats de souscripteurs ou de la limitation du nombre de ventes d'actifs absorbables par le marché, il se peut aussi qu'il n'y ait aucune source accessible pour emprunter de nouveaux capitaux. Toutefois, dans un scénario idiosyncrasique, des ventes ordonnées d'actifs liquides sont possibles et de nouveaux capitaux peuvent être disponibles.

Q9 Êtes-vous d'accord avec l'APS décrite ci-dessus pour calculer la projection de base des flux de trésorerie, appliquer la simulation de crise de liquidité, puis évaluer son incidence et l'application éventuelle de décotes sur les actifs? Dans la négative, veuillez fournir une explication et des suggestions.

Nous souscrivons à cette méthode.

Q10 Êtes-vous d'accord avec la proposition d'appliquer l'APS au niveau de la société de portefeuille? Dans la négative, veuillez fournir une explication et des suggestions.

Nous ne sommes pas d'accord avec la mise à l'essai des liquidités au niveau de la société de portefeuille. Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse à la question 1, le rapport suppose la fongibilité totale des fonds d'actifs au sein d'un groupe. Cependant, l'histoire a prouvé que si une crise de liquidité touche un groupe d'assurance, les administrations isolent rapidement les fonds des filiales locales pour protéger les souscripteurs et les créanciers locaux. Par exemple, AIG Canada a éprouvé des difficultés lors de la crise financière de 2008, les autorités de contrôle locales ont protégé les filiales de leur territoire contre le problème de la société mère. En situation de crise, les fonds deviennent très rapidement non fongibles.

Une solution de rechange possible consiste à vérifier le risque de liquidité de la principale société d'assurance mère et à ne pas supposer que les fonds des filiales sont fongibles jusqu'à la société mère.

Q12 Êtes-vous d'accord avec l'utilisation des décotes du RLI pour les actifs à appliquer en cas de déficit de trésorerie? Dans la négative, veuillez fournir une explication et des suggestions.

Nous convenons que les décotes appliquées aux actifs sont appropriées. Nous n'avons pas d'opinion sur les facteurs présentés dans le rapport. Les facteurs doivent dépendre du contexte financier de chaque administration.

Q13 Préférez-vous recueillir et analyser uniquement des projections générales des flux de trésorerie, c.-à-d. le total des entrées et sorties de trésorerie des trois catégories susmentionnées? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions.

Des renseignements plus détaillés que les trois catégories sont nécessaires pour comprendre les raisons de tout écart imprévu des flux de trésorerie.

Q15 Avez-vous des suggestions de modifications ou d'ajouts aux entrées et aux sorties figurant à l'annexe 2?

Les résultats des dérivés relatifs aux intérêts et aux devises ne sont pas présentés.

Q16 Êtes-vous d'accord avec les principaux types de sorties de trésorerie proposés comme il est précisé dans cette section? Dans la négative, veuillez fournir des précisions et des suggestions concernant d'autres sorties qui devraient être prises en compte.

Nous sommes du même avis.

Q17 Êtes-vous d'accord avec les trois horizons temporels proposés (30 jours, 90 jours et un an) en vertu de l'APS? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Lorsque survient une crise inattendue de liquidités, il est essentiel de savoir quelles mesures à court terme (p. ex., 30 jours) peuvent être prises immédiatement par la société pour éviter les défauts de paiements garantis. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les mesures dont dispose la société dépendront de la question de savoir si la crise des liquidités est systémique ou idiosyncrasique. L'horizon de 90 jours montrera les mesures supplémentaires qui s'offrent à l'entreprise. L'horizon d'un an devrait faire partie de la fonction de GRE de la société et être inclus dans l'analyse ORSA.

Q18 Croyez-vous que la section investissement de l'état des flux de trésorerie devrait être mise en relief dans la LST? Ajouteriez-vous ou soustrairiez-vous certaines entrées ou sorties de trésorerie d'investissement énumérées à l'annexe 2?

Toutes les sections sur l'investissement, l'exploitation et le financement doivent être soulignées.

Q21 Êtes-vous d'accord avec le scénario de crise de liquidité défavorable choisi? Dans la négative, donnez des précisions.

À notre avis, le nombre de paramètres au tableau 3 est excessif. Les principaux paramètres qui influent sur les projections de liquidité des sociétés d'assurances sont les taux d'intérêt, les décotes de crédit sur les actifs et les actions des souscripteurs. Pour les scénarios de liquidité à court terme, l'information très détaillée au tableau 3 n'est pas nécessaire.

Q24 Êtes-vous d'accord pour dire que le scénario défavorable de l'APS devrait contenir des paramètres défavorables liés au passif d'assurance? Dans l'affirmative, avez-vous des suggestions de paramètres défavorables pour les sorties de trésorerie liées au passif d'assurance?

Une crise de liquidité peut amener la société d'assurances à liquider des actifs à long terme pour répondre aux besoins de paiement à court terme. Dans le cas d'une société qui applique la stratégie de GAP, cela peut influencer sur l'importance du passif des souscripteurs, puis des problèmes liés aux états financiers de surveillance.

Q29 Êtes-vous d'accord avec la prise en compte des différences dans les profils de liquidité des sociétés d'assurance-vie, des autres sociétés d'assurance et des réassureurs dans les facteurs de besoins de liquidité du RLI? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Nous convenons qu'il devrait y avoir des différences entre les trois principaux types de sociétés d'assurance.

Q30 Êtes-vous d'accord avec l'utilisation de deux horizons temporels pour l'AE : Horizons temporels d'un an et trois mois? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Voir notre réponse à la Q17.

Q31 Préférez-vous calculer un horizon temporel de trois mois de la même façon que le LCR du CBCB, c'est-à-dire que les sources de liquidité du RLI à trois mois (telles que définies au tableau 5) seront divisées par les sorties nettes de trésorerie à trois mois (une différence entre les sorties et les entrées de trésorerie de toutes les activités d'exploitation, de financement et de capitalisation définies au chapitre 2)? Dans la négative, veuillez fournir vos commentaires.

Le rapport souligne (à la section 1.3.2) que les banques et les sociétés d'assurance présentent des différences fondamentales dans leurs produits, de sorte que les sociétés d'assurance sont moins susceptibles d'avoir un besoin immédiat de liquidités pour répondre aux demandes des clients. L'horizon temporel ne devrait donc pas être expressément le même que celui des banques.

Q32 Êtes-vous d'accord avec l'approche proposée concernant les données financières? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Nous sommes du même avis.

Q33 Êtes-vous d'accord avec l'approche proposée concernant les fonds d'investissement? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Nous sommes du même avis.

Q34 Êtes-vous d'accord avec les facteurs proposés pour les instruments de dette souveraine/d'OP/d'ESG? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Nous sommes du même avis.

Q35 Êtes-vous d'accord avec les facteurs proposés pour les titres de créance non financiers de sociétés (y compris les obligations sécurisées)? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Les montants de liquidité qui peuvent être tirés des titres de créance des entreprises varient considérablement selon que la crise de liquidité est systémique ou idiosyncrasique. Pour une période de trois mois, la plus défavorable des deux situations devrait être utilisée.

Les facteurs relatifs aux obligations de société doivent être répartis entre les obligations négociables publiquement et les titres d'emprunt privés. Ces derniers ne seraient pas négociables sur une période de trois mois.

Q36 Êtes-vous d'accord avec les facteurs proposés pour les titres de créance financiers d'entreprise? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

En période de crise systémique des liquidités, il conviendrait davantage de ne prendre aucun crédit pour des investissements dans d'autres institutions financières, comme les banques, qui seraient également stressés en même temps. Si la crise est idiosyncrasique, les investissements dans d'autres institutions financières resteraient valables.

Q37 Êtes-vous d'accord avec les facteurs proposés pour les actions ordinaires (données financières et non financières)? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Voir notre réponse à la question 35.

Q41 Êtes-vous d'accord avec les facteurs proposés qui différencient les horizons temporels de trois mois et d'un an? Dans la négative, veuillez fournir une explication et vos suggestions.

Voir notre réponse à la Q17.